



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-327

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021, le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-327, intitulé : « Règlement concernant la conversion du réseau d'éclairage au DEL et décrétant des dépenses et un emprunt de 617 000 \$, pour en acquitter le coût ».

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 617 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement vise la réalisation des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL et les frais de financement se rapportant à l'emprunt.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 août 2021.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 10^e jour du mois d'août 2021.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER